



Cartes des droits des victimes

Droits garantis par la Loi 61 -2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes.

N'hésitez pas à signaler votre situation s'il vous apparaît que vous êtes victime de traite.



Ce document a été élaboré sous l'égide de

l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

dans le cadre du projet conjoint

Conseil de l'Europe - Union européenne

Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T)

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ne peuvent être tenus responsables du contenu de cet ouvrage ainsi que de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Ce document est gratuit













Le droit au rétablissement psychologique

L'assistance médicale

Le droit au rétablissement physique

Le droit à la aratuité des soins

Types de services médicaux

Soins médicaux d'urgence

Suivi médical

Assistance psychologique







2 Droit à un suivi psychologique Droit au soin et au suivi médical

Où?

Service des urgences des hôpitaux publics (intervention chirurgicale, urgence, etc)

Service d'urgence ou service des maladies psychiatriques des hopitaux publics (trauma psychologique, suivi psychologique, etc)

Organisations et associations spécialisées (prise en charge et suivi psychologique, etc)

Centres de planning familial de l'Office national de la famille et de la population (suivi de la grossesse, maladies sexuellement transmissibles, etc)

> Dispensaires ou services spécialisés auprès des établissements publics de santé

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour faciliter les procédures administratives d'accès des victimes aux services de santé et aux soins médicaux ainsi qu'à la gratuité des soins auprès des établissements publics de santé.









Droits sociaux des victimes de la traite

Article 60 de la loi n°2016- 61



Droit à l'hébergement Assistance sociale pour les victimes de la traite

Droit à la réinsertion sociale

1-Droit à l'hébergement :

0ù?

Dans un établissement à vocation sociale: Centre d'hébergement affilié au Ministère des affaires sociales.

Dans un foyer affilié à une association nationale.

Dans un lieu sûr suite à la demande de la victime.





.

2-Droit à la réinsertion sociale

Comment?

Aide matérielle

- Subventions pécuniaires (selon les programmes sociaux en vigueur auprès des établissements concernés);
- Aides en nature (vêtements-nourrituremédicaments-produits de nécessité pour nourrissons, etc)

Formation ou apprentissage professionnel

- Formation (pâtisserie-assistance médicalecoiffure, etc):
- Apprentissage professionnel pour les enfants selon les spécialités disponibles auprès des organismes.

Lancement d'un projet de vie

- Obtention d'un prêt pour lancer un projet;
- Assistance technique et suivi sur le terrain pour garantir le lancement du projet et le dépassement des obstacles.

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour l'hébergement et la réinsertion sociale des victimes en coordination avec les organismes sociaux gouvernementaux, les organisations et les associations concernés.









Droits en matière d'assistance légale et juridictionnelle pour les victimes de la traite

> Articles 61-62-63 de la loi n°2016-61

Droit à l'indemnisation

Assistance légale et juridictionnelle

Droit à l'aide juridictionnelle

Droit à l'accompagnement iuridique par un avocat et/ou un interprète

1-Droit à l'aide juridictionnelle :

Pour faire face aux

Honoraires d'avocat

Frais de citation, de notification et frais d'huissier et de notaire

Frais de l'expertise et des différentes missions ordonnées par le tribunal

Frais de traduction







Comment?

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour assister les victimes dans la constitution du dossier d'aide juridictionnelle.

La victime peut présenter un dossier d'aide juridictionnelle auprès du bureau d'aide juridictionnelle du tribunal de première instance compétent.

2-Droit à l'indemnisation :

Comment?

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour informer la victime quant aux procédures juridictionnelles et administratives pour son indemnisation.

Les victimes peuvent réclamer l'indemnisation du Trésor de l'État en cas de non-exécution des jugements définitifs d'indemnisation

3-Droit à l'accompagnement juridique par un avocat et/ou un interprète :

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour assister la victime pour engager un avocat afin d'assurer le suivi juridictionnel en coordination avec les associations volontaires.











Droits des enfants victimes de la traite

Droits des enfants en matière d'assistance légale et judiciaire

Droit à la présence d'un interprète et/ou d'un avocat et/ou d'un psychologue durant les procédures juridictionnelles :

-Durant l'enquête préliminaire ; -Durant toutes les procédures juridictionnelles.

Droit à l'aide juridictionnelle

Droit à une indemnisation

Suite à un jugement définitif d'indemnisation rendu en leur faveur/en cas de non-exécution, il est possible de réclamer le paiement de l'indemnité auprès de la trésorerie de l'Efat





Droits des enfants en matière sociale

Droit à l'hébergement

- Dans les centres de protection sociale pour les enfants :
- Dans un endroit sûr, selon l'appréciation du Délégué à la protection de l'enfance et du Juge de la famille.

Droit à la réinsertion sociale et éducative

Réinscription scolaire si les conditions sont remplies ;

- Formation professionnelle
- Apprentissage (selon les spécialités disponibles auprès des organismes concernés);
- Aide pécuniaire ou en nature (subvention financière selon les programmes sociaux disponibles auprès des organismes concernés, vêtements, nourriture, médicaments, fournitures scolaire, etcl.

Droits des enfants en matière de santé

Droit à l'assistance médicale

- Soins urgents;
- Gratuité des soins ;
- Admission dans un établissement public de santé.

Droit à une assistance psychologique pour garantir un hien-être

- Prise en charge psychologique;
- Suivi psychologique.







Droits des victimes étrangères de la traite



En plus des droits reconnus à la victime de nationalité tunisienne, la victime étrangère jouit des droits suivants :

Période de rétablissement et de réflexion 1mois +1mois

Interdiction de rapatriement durant la période de réflexion et de rétablissement

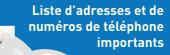
Droit au séjour temporaire et prolongation

Retour volontaire au pays d'origine

Exonération de paiement des droits de chancellerie







Organisme	Adresse	Tel/Fax
Instance nationale de lutte contre la traite des personnes	5, Rue Ibn Charaf cité jadins, Belvédère Tunis 1002	Numéro vert : 80104748 Tél : 71280402 Fax: 71781043
Ministère public/juge de la famille	Tribunal de première instance dans chaque gouvernorat	
Service de lutte contre la traite des personnes/Direction de la police judiciaire	Bâtiment de l'ancienne maison du parti avenue 9 avril Tunis	Tél/Fax : 71561288
Unités spécialisées et brigades de la police judiciaire et brigades d'enquête judiciaire	Secteurs de la sûreté nationale ou de la garde nationale	
Police-secours		197



Carte N°6



Carte N°6

Délégué général à la protection de l'enfance	18, Rue d'Autriche, Belvédère, Tunis 1002	Numéro vert : 1899 Tél : 71603798
Instance générale du travail et des relations professionnelles	Rue de l'Atlas Beb El Khadhra Tunis 1075	71 842 920/ 71 842 122/ 71 842 031
Centres de protection sociale des enfants	Rue 42500 cité Houas Zahrouni Tunis	Tél: 71595206 Fax:71595051
Centre de protection sociale des enfants à Sidi Bouzid	Avenue Habib Bourguiba, nouvelle cité administrative, B.P. 347, Sidi Bouzid	Tél : 76624340 Fax : 76624330
Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Tunis	Rue 42500 cité houas zahrouni Tunis	Tél: 71603623 Fax :71603300
Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sousse	Zaouiet Sousse BP 74 Sousse	Tél: 73826417 Fax:73826418
Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sfax	Route de la ceinture Gabes Tunis Km11	Tél: 74687092 Fax: 74687093





Carte N°6

Protection civile		198
Service d'assistance médicale d'urgence	Nord/centre/sud	71 332 345 / 71 331 570//190 73 369 393 / 71 369 990//190 74 672 372//190 76 217 915 / 76 217 608//190 76 217 920//190 75 294 529//190 78 613 213
Cellule d'assistance psychologique	Tunis	71 385 585
Centre d'aide psychologique de Ben Arous	Rue du Pakistan cité du dispensaire Ben Arous	71385585
Association Amal pour la famille et l'enfant	10, Rue Solimen, Tunis 1095	71 372 286
Institut tunisien pour la réhabilitation des survivants de la torture - NEBRAS	22, Rue Hassen Ibn Nooman, Cité les Jardins, 1002 Belvédère	71 782 550 / 97 999 695 / 97 999 689
Organisation internationale pour les migrations - OIM	6, Rue lac le Bourget les berges du lac Tunis 1053	// 71960313 // 71860312 71861097
Tunisie Terre d'asile	17, Rue Khaled Ibn Al Walid Mutuelleville	71 287 485
Médecins du monde	Rue Amine Abassi Belvédère Tunis	29328494







Pour tout signalement de cas de présumée victime de la traite, appelez le numéro vert de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

80 104 748



